

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MADAME LA PRESIDENTE, CHEF DE L'ETAT DE LA
TRANSITION, PRESIDENTE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE A L
OCCASION DE LA RENTREE SOLENNELLE DES COURS ET TRIBUNAUX DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

25 avril 2014

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION,
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION,
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE TRANSITION,
MES DAMES ET MESSIEURS LES AMBASSADEURS, CHEFS DE MISSION
DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES,
MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES,
MADAME LA PRESIDENTE DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA VILLE DE BANGUI,
MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION,
MONSIEUR LE PREMIER AVOCAT GENERAL PRES LA COUR DE CASSATION,
MES DAMES ET MESSIEURS LES MAGISTRATS,
DISTINGUES INVITES, MES DAMES ET MESSIEURS

En ma qualité de Présidente

- du Conseil Supérieur de la Magistrature,
- de la Commission Consultative du Conseil d'Etat,
- de la Conférence des Présidents et du Procureur Général de la
Cour des Comptes,

J'exprime aujourd'hui toute ma satisfaction de pouvoir être enfin avec les Magistrats de notre pays, depuis ma prestation de serment pour servir la République Centrafricaine en tant que Chef de l'Etat de la Transition et Premier Magistrat du pays, il y a tout juste trois mois.

Absorbée par les problèmes sécuritaires et humanitaires dont vous connaissez tous la profondeur, je n'ai pas pu être avec vous plus tôt.

La rentrée judiciaire 2014 – 2015 m'offre l'opportunité de rappeler qu'au cours de mon adresse à la Nation à l'occasion de ma prestation de serment, j'ai exprimé ma volonté de voir la Justice de notre pays retrouver toute sa quiétude afin de jouer un rôle déterminant pendant cette période de transition.

Cette quiétude à laquelle j'attache beaucoup de prix au sein de la Magistrature, est aussi à mes yeux, l'une des conditions nécessaires à la réalisation de l'Etat de droit, sérieusement fragilisé par les événements que le pays a connu depuis plusieurs mois.

En effet, gardiens de l'Etat de droit, socle de la démocratie et dernier rempart du citoyen comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation, c'est à vous qu'il revient, et plus qu'à tout autre fils de ce pays, le devoir prioritaire de veiller à la protection des libertés individuelles et d'en assurer le complet exercice.

Face aux violations massives des droits de l'Homme perpétrées dans notre pays depuis la crise, la justice se doit d'être performante. Je veux dire par là, que la justice doit être indépendante, équitable, accessible, efficace, afin d'être la base de la réconciliation entre tous les Centrafricains.

Cela suppose de votre part une exemplarité de qualité qui fera de vous des hommes dévoués à votre serment, empreints d'honneur et de dignité, incorruptibles, pour le bien du peuple au nom duquel justice est rendue.

Je suis consciente des contraintes de toute nature qui ne facilitent pas l'exercice optimum de votre métier.

Les difficultés matérielles, humaines, logistiques dans lesquelles la dernière crise politico militaire a plongé la magistrature de notre pays sont bien connues du Gouvernement.

C'est vrai, la Justice n'est pas présente à l'intérieur de notre pays. Vous en avez suffisamment évoqué les raisons dans votre réquisitoire, Monsieur le Premier Avocat Général. A Bangui, les missions normales de la Justice ne sont assurées qu'avec difficulté : menaces, insécurité, pillages et destructions, manque de moyens de fonctionnement. Je le constate amèrement, la Justice a payé un lourd tribut à la crise.

Cependant, soyez assurés que la lutte contre l'impunité et contre l'insécurité sont les toutes premières priorités du Gouvernement de Transition.

Si l'on veut sécuriser le pays et lutter contre l'impunité, une condition est non négociable : une Justice en mesure de jouer pleinement son rôle et sa mission de service public. L'Etat a pris ses responsabilités pour atteindre cette vision en mettant d'abord l'accent et tous ses efforts dans la réhabilitation de la chaîne pénale. C'est le sens des actions qui ont été menées tant par le Premier Ministre que par moi-même, en direction de la Police Judiciaire, du Parquet et de la Prison de NGARAGBA.

Mesdames et Messieurs les Magistrats,

Il vous faut juger dans le respect des procédures et des délais. Les décisions de Justice doivent être respectées et exécutées et que ceux qui ont été reconnus coupables soient maintenus en prison. Ceci est fondamental pour la quiétude et la satisfaction des autres citoyens. Sinon comment parler de Justice ?

J'ai créé une Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction à compétence Nationale, afin de renforcer la chaîne pénale et surtout suppléer au non fonctionnement des juridictions dans l'arrière-pays.

J'exhorte la Police Judiciaire et le Parquet à faire tout ce qui est possible dans le respect de la LOI, pour traquer les bandits de tous bords.

La Commission Mixte d'Enquête, victime de pillages et d'exactions, sera réhabilitée et renforcée pour mieux jouer son rôle.

En ma qualité de garante de l'indépendance du Pouvoir Judiciaire, je m'emploierai à trouver des solutions idoines afin de mettre à votre disposition le minimum pouvant vous permettre d'assumer vos responsabilités avec efficacité.

D'ores et déjà, j'ai instruit la Ministre de la Justice afin d'étudier les voies et moyens pour un redéploiement progressif de la Justice dans les zones de juridiction. C'est

sûrement un sacrifice compte tenu de l'état des lieux actuel, mais il y va de l'autorité de l'Etat dont la Justice constitue le maillon le plus fort.

Je remercie et encourage vivement les différents partenaires tant nationaux qu'internationaux, pour leur appui à la Justice. De grands projets sont initiés dans ce cadre, dont je souhaite le démarrage dans les délais les plus raisonnables afin de permettre à la justice de travailler dans l'efficacité et la modernité.

Cette volonté d'aider la Justice par nos partenaires est patente. Dans la résolution 2149 des Nations Unies, une importante composante Justice est prévue. La Justice sera soutenue y compris par vos collègues internationaux en cas de besoin, dans une coopération tout à fait agissante. Je vous exhorte à être pragmatique et à profiter utilement des expériences des autres dans un esprit de partage. Il n'est pas ici question de brader la souveraineté de la Magistrature Centrafricaine qui a toutes les compétences, mais reconnaissons nos limites, nous ne pouvons affronter la situation actuelle sans aide.

Pour finir, il me reste à vous rappeler que votre métier de Magistrat, avec toutes les contraintes qu'il comporte, ne fait pas de vous des fonctionnaires ordinaires.

J'en appelle donc à votre conscience, à l'amour de votre métier et au respect de votre serment, dont la stricte observation est une garantie de sécurité pour nos compatriotes, pour nos partenaires et pour toutes les bonnes volontés qui vont décider de venir nous aider pendant ces moments difficiles de l'histoire de notre pays.

Sur ce, je déclare close l'année judiciaire 2013-2014 et ouverte, l'année judiciaire 2014-2015.

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION.